



COMMUNE DE MONTAUTOUR
DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE – 1 Rue de la Mairie
35210 MONTAUTOUR

Tél. 02.99.76.10.16
mairie@montautour.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213501851-20260924-2026_051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11
- Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MONGODIN Thierry, Maire.

Etaient présents :

MONGODIN Thierry, FORTIN Sébastien, BRISSIER Marie-Annick, JANNIER Romain, GRANGER Didier, HORY Christelle, ROUSSEL Nicolas, CHEMINANT David, HERISSET Mélina, GUESDON Salomé.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

OGER Stéphanie.

Date de la convocation : 18/09/2026

Date d'affichage : 18/09/2026

A été nommé secrétaire de séance : GRANGER Didier.

Délibération n°2026-051

Objet : Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Vitré pour l'année 2026.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit participer aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles prélémentaires et élémentaires publiques notamment celles de Vitré.

Il indique que deux enfants de la commune sont scolarisés dans l'une d'elle et la ville de Vitré nous a envoyé une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Vitré.

Il convient de valider cette convention. M. le Maire donne lecture de celle-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** cette convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Vitré,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. MONGODIN Thierry.